



AR-Prefecture

043-214300329-20250728-2025_058-DE
 Reçu le 01/08/2025
 Publié le 01/08/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 28 juillet à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 21/07/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
 Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde
 HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC,
 Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN, Sabine
 JOUVHOMME, Denis CLAMENS.

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Patrice LHOSTE

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Franck PAILLON

Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER

Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME

Secrétaire de séance : Denis CLAMENS

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI
 2025 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2025 a été établi et transmis
 pour approbation des membres présents à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour
 remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2025, joint à la
 présente délibération.

DESIGNE Anne-Marie TORE pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,
 Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
 Denis CLAMENS



Fait et délibéré le 28/07/2025
 Pour extrait certifié conforme

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

AR Préfecture

043-214300329-20250728-2025_058-DE

Reçu le 01/08/2025

Publié le 01/08/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Anne-Marie TORE, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN, Sabine JOUVHOMME, Christine SIMON, Denis CLAMENS.

Excusés :

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON

Secrétaire de séance : Raymonde HABOUZIT

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 20h40

17 présents + 2 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

I. APPROBATION PV CM DU 15 avril 2025 et désignation du secrétaire de séance

II. FINANCES

- 1- DM du Budget primitif 2025 Photovoltaïque
- 2- DEPENSES « FETES ET CEREMONIES » A IMPUTER AU COMPTE 6232
- 3- Tarifs repas cantine
- 4- Achats tickets de manège vogue
- 5- BOURSES D'ETE JOBS JEUNES
- 6- Modification delib emprunt de 750 000€, échéance mensuelle
- 7- DM du Budget primitif Principal 2025

II. Communauté d'agglomération

- 8- Vote du nb et de la répartition des délégués au sein du conseil communautaire
- 9- Vote de la délégation du pouvoir de police à la Com d'agglo

III. DIVERS

- 1- Présentation ETUDE faisabilité géothermie CSC... (par AVP Ingénierie)
- 2- Présentation des travaux aux vestiaires du foot... (par l'USB)

~~AR Prefecture~~

Publié le 01/08/2025

Désignation du secrétaire de séance : Raymonde HABOUZIT

Vote : approuvé à l'unanimité

1. Décision modificative du Budget primitif photovoltaïque

M. Le Maire explique qu'une modification dans la formalisation de la délibération prise à ce sujet lors du précédent conseil est nécessaire pour permettre l'adéquation entre les flux comptable et la discussion.

Vote : approuvé à l'unanimité

2. Décision modificative du Budget primitif principal

M. Le Maire donne la parole à l'adjoint aux finances qui explique qu'une modification est nécessaire sur le budget principal.

En effet, la section d'investissement du budget communal 2025 ne dispose plus de crédit prévisionnel, cependant une facture concernant l'étude d'aménagement du bourg mérite d'être réglée en investissement.

Afin de régler cette facture M. Le Maire propose de diminuer le budget du compte 21 : immobilisations corporelles et d'affecter 2000.00€ au compte 203 : Frais d'études, pour régler cette facture en attente.

Vote : approuvé à l'unanimité

3. Compte « Fêtes et Cérémonies »

M. le Maire donne la parole à l'adjoint aux finances qui décrit l'ensemble des dépenses à imputer au compte fêtes et cérémonies.

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que les décorations de Noël, les dépenses liées aux diverses manifestations (Marché de Noël, Les Carrières en fête, journée de l'environnement, journée du patrimoine, fête votive, etc...), les denrées et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,

- les friandises pour les enfants dont la limite est déterminée à 20 € par enfant lors du débat,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles, dans la limite de 150 € par personne. Pour un montant plus important si justifié, une nouvelle délibération sera prise.
- les frais de restauration des élus, des employés communaux, des bénévoles liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels, dans la limite de 20 € par personne,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- les feux d'artifices, concerts, animations et sonorisations,
- les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Vote : approuvé à l'unanimité

4. Tarif des repas de cantine

043-214300329-20250728-2025_058-DE

Reçu. Le Maire rappelle au Conseil Municipal

Publié le 01/08/2025

qu'il y a lieu de fixer le prix du repas à la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2025-2026 (tarifs de base et tarifs hors délai).

L'adjoite aux affaires scolaires expose le coût des frais actuel de repas. Compte-tenu de la conjoncture actuelle, une augmentation faible mais régulière paraît adaptée. Aussi M. Le Maire propose une augmentation de 10 centimes pour chaque tarif.

Catégorie	TARIF DE BASE	TARIF POUR 3 ENFANTS INSCRITS A L'ECOLE
Parents résidant ou travaillant sur la commune	3,80	3,20
<i>Tarifs hors délais</i>	5,80	5,20
Parents non résidant sur la commune	4,80	4,00
<i>Tarifs hors délais</i>	6,80	6,00

Vote : approuvé à l'unanimité

5. Achat de tickets de manège pour la fête votive

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler pour cette année encore l'achat de tickets de manège à l'occasion de la fête votive, le dernier week-end de juin, pour être distribués aux enfants de la Commune. Il propose de fixer un montant maximum, à répartir en fonction des manèges présents lors de la fête votive.

L'adjoite à la communication explique que la difficulté lors de cet achat est la répartition entre les manèges car le nombre de manèges présents évolue toujours au dernier moment. Monsieur le Maire propose à l'occasion de la fête votive, un achat de tickets pour un maximum de 400€.

Vote : approuvé à l'unanimité

6. Bourses d'été Jobs Jeunes

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjoite aux affaires scolaires, enfance-jeunesse et culture qui rappelle que chaque année l'opération Jobs jeunes est relancée.

L'opération se déroule pendant les vacances scolaires et s'adresse aux jeunes de la commune, âgés de 16 ans révolus à 18 ans, dans la limite de 15 jeunes répondant aux critères.

Des chantiers sont mis en place pour ces jeunes sur une durée d'une semaine pour un horaire de 20 heures et visent tous petits travaux utiles à l'ensemble des services communaux.

En contrepartie des tâches effectuées, la mairie octroi une aide à la formation au permis de conduire, aux métiers de l'animation ou à l'adhésion totale ou partielle aux associations communales, culturelles ou sportives. Pour ce faire, la commune passera des conventions avec les auto-écoles de la commune en priorité, avec les organismes proposant des formations aux métiers de l'animation ou avec des associations culturelles, sportives ou communales.

Monsieur le Maire propose une aide de 120€ pour 20h de travail

Vote : approuvé à l'unanimité

7. Modification des échéances de l'emprunt dernièrement souscrit

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt de 750 000€ à long terme affecté au Pôle santé, a été voté au dernier conseil.

Les recettes du Pôle santé étant mensuelles, il paraît judicieux de mensualiser les échéances.

Vote : approuvé à l'unanimité

Le débat s'oriente sur la possibilité de remboursement de prêts à court terme, précédemment souscrits et sur le déblocage partiel de l'emprunt au crédit agricole en analysant les taux les plus intéressants pour la commune. En effet les taux d'emprunt ont évolué et semblent se stabiliser.

043-214300329-20250728-2025_058-DE
Reçu le 01/08/2025
Publié le 01/08/2025

III. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

1. Répartition des délégués au sein du conseil communautaire

M. Le Maire donne la parole au délégué à la communauté d'agglomération qui explique que les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire respectant certaines conditions, par délibérations concordantes afin de conclure un accord local. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 dans les conditions de majorité qualifiée.

Au plus tard au 31 octobre 2025, le Préfet fixera par arrêté la composition du conseil communautaire, conformément à l'accord local proposé qui installera 96 délégués communautaires, nombre identique à l'accord local en vigueur.

A défaut d'un tel accord, le Préfet fixera le nombre à 105 délégués communautaires selon les dispositions de droit commun.

M. Le Maire propose de délibérer selon le scénario d'accord local à 96 délégués communautaires, conformément à l'avis favorable du bureau, Blavozy bénéficiant d'un siège comme lors des précédents conseils communautaires.

Vote : approuvé à l'unanimité

2. Opposition au transfert des pouvoirs de police du Maire

M. Le Maire donne la parole au délégué à la communauté d'agglomération qui explique que les polices concernées par ce transfert sont les polices spéciales de l'assainissement, de la collecte des ordures ménagères, du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage en dehors des zones prévues à cet effet, de la circulation et du stationnement, de la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis et de l'habitat.

Il précise que dans les six mois suivant la date de l'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale, chaque maire a la possibilité de s'opposer au transfert des pouvoirs de police précités, au cas par cas ou en bloc.

M. Le Maire explique qu'il semble opportun que l'ensemble de ces compétences demeurent au niveau communal afin de faciliter leur mise en œuvre, à l'instar de la décision qui avait été prise en 2020 à l'occasion du dernier renouvellement du conseil communautaire.

Vote : approuvé à l'unanimité

3. Participation financière de la commune au SIVOM

M. le Maire rappelle que la participation financière des communes au SIVOM s'établit selon deux méthodes, l'une pour l'extrascolaire et l'autre pour le périscolaire.

La participation extrascolaire est répartie en fonction du nombre d'habitants de chaque commune au 1^{er} janvier 2025, hors montant des loyers qui sont répartis à parts égales, soit pour la commune de Blavozy, une participation annuelle d'un montant de 49 636.52 € qui se divisera en 3 versements.

La participation périscolaire est répartie en fonction du nombre d'habitants de chaque commune au 1^{er} janvier 2025 pour l'accueil des mercredis, et en fonction du reste à charge de chacune de ses écoles pour l'accueil dans celles-ci, pour la commune de Blavozy, elle s'élève à 66 592.81 €.

Vote : approuvé à l'unanimité

IV. DIVERS

-le camion de cuisine taïwanaise sera absent ce jeudi (ascension), mais revient s'installer dès le 5 juin

043-1210001507501281035-050
La commission Arkosia se réunit le 04/06/2025 à 18h

Reçu le 01/08/2025

Publié le 01/08/2025
Le conseil syndical du SIVOM a lieu le jeudi 5 juin à 19h30

-le 19/06/2025 conseil des enfants élus à St Germain

-la vogue annuelle se déroulera du 28 au 29/06/2025

- la distribution du bulletin est prévue du 20 juin 2025

-M. Cornero, proposant des installations type exposition ayant pour thème les dinosaures demande à s'installer. Lui répondre qu'un délai de 2 jours est trop court pour organiser son installation mais que Blavozy serait heureux de l'accueillir à une autre date.

-la kermesse de l'école aura lieu le 14/06/2025

-les gens du voyage cherchent à s'installer,

-la DEA a retenu l'entreprise Faurie pour les travaux de la traversée du bourg, les travaux se feront en co-traitance avec ETS SRDTP pour une durée d'environ 1 an

- l'emplacement actuel du monument au mort n'est plus adapté, mais son déplacement ne fait pas l'unanimité,

-les services techniques sont en train de rénover les canalisations d'eau des captages (ouvrages voûtés en pierres) jusqu'aux fontaines, l'objectif étant d'en sécuriser l'approvisionnement

-dans les 3 semaines à venir, une borne interactive sera mise en place à l'entrée de la mairie afin de mettre à disposition du public les publications de la mairie, le soir un QR code sera disponible pour maintenir l'accès et les informations défileront.

-l'opération « Maisons fleuries » redémarrera mi-juin

Fin de la séance à 21h30

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance
Raymonde HABOUZIT

